



# HERMÈS

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

## **EXTRAITS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

Les renvois de page ci-après font référence aux pages du document d'enregistrement universel 2024

### 3.9.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 - 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente l'ensemble des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance, en matière financière, en distinguant : les délégations en cours de validité durant l'exercice 2024 et notamment les délégations utilisées, le cas échéant.

Date de l'Assemblée générale N° de résolution	Délégations en cours de validité au cours de l'exercice 2024	Plafond commun à plusieurs autorisations	Utilisation au cours de l'exercice 2024
<b>OPTIONS D'ACHAT/ACTIONS GRATUITES</b>			
20 avril 2022 18 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> attribution d'options d'achat d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 38 mois (20 juin 2025) <b>Plafond individuel :</b> 2 %		Néant
20 avril 2022 19 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> attribution d'actions gratuites d'actions ordinaires existante <b>Durée (échéance) :</b> 38 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 2 %	2 %	Néant
20 avril 2023 28 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> attribution d'actions gratuites d'actions ordinaires existantes <b>Durée (échéance) :</b> 38 mois (20 juin 2026) <sup>2</sup> <b>Plafond individuel :</b> 2 %	2 %	Cf. § 3.8.3.2 et § 3.8.4.10
30 avril 2024 19 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> attribution d'actions gratuites d'actions ordinaires existantes <b>Durée (échéance) :</b> 38 mois (30 juin 2027) <b>Plafond individuel :</b> 2 %	2 %	Cf. § 3.8.3.2 et § 3.8.4.10
<b>RACHAT/ANNULATION D'ACTIONS</b>			
20 avril 2022 17 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> annulation d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 24 mois (20 avril 2024) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital		Néant
20 avril 2023 6 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> rachat d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 18 mois (20 octobre 2024) <sup>2</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital – montant maximum 4,5 Mds € – prix maximum par action 2 200 €		Cf. chapitre 7 « Informations sur la société et son capital », § 7.2.2.10
20 avril 2023 19 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> annulation d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 24 mois (20 avril 2025) <sup>2</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital		Néant
30 avril 2024 6 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> rachat d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 18 mois (30 octobre 2025) <sup>3</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital – montant maximum 6,5 Mds € – prix maximum par action 3 000 €		Cf. chapitre 7 « Informations sur la société et son capital », § 7.2.2.10
30 avril 2024 18 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> annulation d'actions <b>Durée (échéance) :</b> 24 mois (30 avril 2026) <sup>3</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital		Néant

(1) Ces délégations ont été annulées pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée par les délégations de même nature, consenties par l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(2) Ces délégations ont été annulées pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée par les délégations de même nature, consenties par l'Assemblée générale du 30 avril 2024.

(3) Ces délégations ont vocation à être annulées, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, en cas d'adoption des résolutions portant sur de nouvelles délégations de même nature par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposé des motifs des 6<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions).

Date de l'Assemblée générale N° de résolution	Délégations en cours de validité au cours de l'exercice 2024	Plafond commun à plusieurs autorisations	Utilisation au cours de l'exercice 2024
--	--	--	---

**TITRES DE CAPITAL**

20 avril 2023 20 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> augmentation de capital par incorporation de réserves <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 40 % du capital	n/a	Néant
20 avril 2023 21 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission avec maintien du droit préférentiel de souscription <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 40 % du capital		Néant
20 avril 2023 22 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission avec suppression du droit préférentiel de souscription <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 40 % du capital		Néant
20 avril 2023 23 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 1 % du capital	40 %	Néant
20 avril 2023 24 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission par placement privé <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 20 % du capital par an		Néant
20 avril 2023 25 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission en vue de rémunérer des apports en nature <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 10 % du capital		Néant

(1) Ces délégations ont vocation à être annulées, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, en cas d'adoption des résolutions portant sur de nouvelles délégations de même nature par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposé des motifs des 20<sup>e</sup> à 25<sup>e</sup> résolutions).

Date de l'Assemblée générale N° de résolution	Délégations en cours de validité au cours de l'exercice 2024	Plafond commun à plusieurs autorisations	Utilisation au cours de l'exercice 2024
--	--	--	---

**TITRES DE CRÉANCES**

20 avril 2023 21 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission avec maintien du droit préférentiel de souscription <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 1 Md €		Néant
20 avril 2023 22 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission avec suppression du droit préférentiel de souscription <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 1 Md €	1 Md €	Néant
20 avril 2023 24 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission par placement privé <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 1 Md €		Néant
20 avril 2023 25 <sup>e</sup> résolution	<b>Autorisation :</b> émission en vue de rémunérer des apports en nature <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (20 juin 2025) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 1 Md €		Néant

**FUSION-ABSORPTION, SCISSION, APPORT PARTIEL D'ACTIF**

20 avril 2023 26 <sup>e</sup> et 27 <sup>e</sup> résolutions	<b>Autorisation :</b> réalisation d'opération(s) de fusion-absorption, de scission et d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions et augmentation du capital en conséquence <b>Durée (échéance) :</b> 26 mois (4 juillet 2024) <sup>1</sup> <b>Plafond individuel :</b> 40 % du capital	40 % (27 <sup>e</sup> résolution)	Néant
---	--	-----------------------------------	-------

(1) Ces délégations ont vocation à être annulées, pour la durée restant à courir et pour la fraction non utilisée, en cas d'adoption des résolutions portant sur de nouvelles délégations de même nature par l'Assemblée générale du 30 avril 2025 (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposé des motifs des 21<sup>e</sup> à 25<sup>e</sup> et des 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions).

Il est proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2025 de renouveler :

- ◆ les autorisations de rachat/d'annulation d'actions (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposés des motifs des 6<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions) ;
- ◆ les délégations financières précédemment consenties (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposés des motifs des 20<sup>e</sup> à 25<sup>e</sup> résolutions) ;
- ◆ la délégation à la Gérance pour décider de fusions, scissions et apports partiels d'actifs (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposés des motifs des 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions) ;

Il est également proposé à l'Assemblée générale du 30 avril 2025 de déléguer à la gérance la compétence pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de

souscription, au profit d'une ou de plusieurs personnes nommément désignées (cf. chapitre 8 « Assemblée générale mixte du 30 avril 2025 », § 8.2.1 et § 8.2.2 – exposés des motifs de la 26<sup>e</sup> résolution).